

## DÉCISION N°2020-222 DU 30 JUIN 2020 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-260 modifiée du 25 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

### DÉCIDE

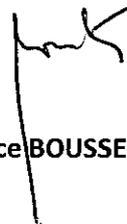
#### Article 1

En l'absence de M. Vincent CHATALIC, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. David CHAPELON, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

#### Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 3 août 2020 et le vendredi 7 août 2020 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON